

JUIN 2022
N° 103

Info Verdun

Comité de rédaction

Catherine BEGEAULT
Monique VIDAL,
Serge PELISSIER,
Elodie OURLIAC.
Jean Pierre GUIRAUD



Mairie de Verdun-en-Lauragais

Secrétariat

Ouverture :
Lundi, jeudi, vendredi
De 10h à 12h
Tél: 09 79 29 03 65

mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

Bibliothèque

Ouverture tous les vendredis de
18h à 19h et sur demande.
Contact Catherine Begeault au
06 03 64 13 99

Ecole de Verdun

04 68 94 30 10

SIVU

04 68 94 20 78
(du lundi au vendredi
de 14h à 17h)

SUEZ-Lyonnaise des eaux

Urgences: 09 77 40 11 41

Déchèterie de Saint-Papoul

Ouverture : Samedi 14h-17h
Mercredi 8h-12h / 14h-17h

Gendarmerie de Castelnaudary

04 68 23 10 70

mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

www.mairieverdunenlauragais.com

Le mot du maire

Les vacances d'été arrivent à grands pas. Ce mois de mai exceptionnel nous a mis l'eau à la bouche et nous a donné des envies.....en mai, fais ce qu'il te plait !

Ce début d'année, marqué par le conflit Russie-Ukraine, crée une situation économique sensible et compliquée. Cependant il est temps de se préparer au mieux pour accueillir l'été qui pointe le bout de son nez !

Notre commune va retrouver des moments de convivialités, perdus ces dernières années !

Un village vivant avec ses parties de pétanque devant le lavoir, les enfants qui jouent et qui rient dans les rues, les apéros organisés ou improvisés ci et là qui rythment ces belles journées d'été.

La fête locale aura bien lieu et aucune restriction sanitaire ne devrait venir perturber son déroulement, même s'il est toujours recommandé de rester prudent.

Dans l'attente de se rencontrer pour partager ces heures agréables, apprécions le bonheur de vivre à Verdun en Lauragais.

Toute l'équipe municipale vous souhaite un très bel été, très festif et très ensoleillé bien sûr.



Compte-rendu des conseils municipaux décembre 2021 à avril 2022

Etat Civil

Décès

Mme GUIRAUD Lucette
le 29 avril 2022
née en 1933

Mariage

Mme ARLAT Sidonie et
M. DELONCA Vincent
le 14 mai 2022
hameau de Jean Raymond

Liste de mail

Pour faire partie de la liste de mails de la mairie et recevoir les informations de la commune directement par courrier-électronique, pensez à envoyer votre mail au secrétariat de la mairie.

mairieverdunlauragais@wanadoo.fr

Lors de la réunion du 14 décembre 2021, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la création d'un emploi permanent d'assistant(e) de gestion administrative à compter du 15 janvier 2022, à temps non complet à raison de 17h30 par semaine (il s'agit du poste de secrétariat de mairie). Il a approuvé également la mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire de la préfecture (les actes soumis à ce contrôle sont désormais télétransmis au lieu d'être envoyés par voie postale ou par porteur).

Le 18 janvier 2022, le conseil municipal a accepté le devis de 3 970 euros HT de l'entreprise Cazal pour la réfection du chemin menant à Combelivert. Il a, ensuite, autorisé le maire à engager des dépenses d'investissement pour un montant 12 710 euros TTC : 4 800 euros pour la voirie, 7 000 euros pour l'acquisition de terrains, 910 euros pour le remplacement d'une fontaine (il s'agit d'avances sur 2022 en attendant que le budget de l'année soit voté). Enfin, le conseil, à la majorité, a approuvé le bilan de concertation et a arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Un des élus municipaux ayant intérêt dans le PLU a quitté la salle lors des débats et n'a pas pris part au vote. (La procédure n'est pas terminée et suit son cours).

Au cours de sa réunion du 22 février 2022, le conseil municipal a décidé de porter la durée du temps de travail de la secrétaire de mairie à 18h par semaine (au lieu de 17h30) en raison de la charge de travail. Il a autorisé le maire à recruter trois agents saisonniers pour la piscine municipale (pour l'été 2022) : deux éducateurs d'activités physiques et sportives pour la surveillance des bassins et un agent d'accueil pour la billetterie. Le devis de l'entreprise Hunt (4 075 euros HT) pour le remplacement des menuiseries extérieures d'un des appartements communaux situé 1 route de Castelnaudary a été accepté. Par ailleurs, le conseil a décidé d'augmenter le loyer mensuel du logement communal situé dans le village rue des sabotiers à la suite des travaux de remise en état qui ont été effectués ; il est porté à 450 euros par mois charges non comprises.

Lors de la réunion du 23 mars 2022, le conseil a approuvé les comptes de gestion - exercice 2021- du budget principal de la commune et du budget du village de vacances dressés par le receveur. Pour l'examen du compte administratif de la commune et celui du village de vacances, le conseil a élu Jean -Pierre Guiraud, 1^{er} adjoint, comme président de séance (en effet, le maire ne peut pas présider cette séance au cours de laquelle est examinée sa gestion financière et il doit quitter la salle au moment du vote) :

-Résultat Budget principal 2021 :

Excédent de fonctionnement : 650 716, 80 (antérieur reporté) + 75 819, 92 = 726 536,72 €
Déficit d'investissement : -72 157, 01 + 12 434,86 (excédent reporté) = -59 722,15 €
Excédent réel (fonctionnement) : 726 536,72 - 59 722,15 = **666 814.57 €**

-Résultat Budget Village de vacances 2021 :

Excédent de fonctionnement : 86 189,35 (antérieur reporté) + 2,10 = 86 191,45 €
Déficit d'investissement : -3 921,93 euros
Excédent réel : 86 191, 45 - 3 921,93 = **82 269,52 €**
Les comptes administratifs ont été adoptés.

Par ailleurs, le conseil municipal a autorisé le maire à mettre à disposition à titre gratuit certains chalets et gîtes du village de vacances pour l'accueil de déplacés Ukrainiens pour une durée de six mois (renouvelable) à compter du 1^{er} avril 2022. Il l'a autorisé également à proposer à la location deux pavillons (n°1 et n° 9).

La réunion du 14 avril 2022 a été principalement consacrée aux budgets 2022 qui ont été votés :

-Budget communal 2022 :

Fonctionnement : Recettes : 359 568,38 + 666 814,57 (excédent reporté) = 1 026 568,95€
Dépenses : = 1 026 568,95€

Investissement : Recettes : = 268 800,00€
Dépenses : = 268 800,00€

-Budget Village de vacances :

Fonctionnement : Recettes : 20 000,00 + 86 191,45 (excédent reporté) = 106 191,45€
Dépenses : = 106 191,45€

Investissement : Recettes : = 28 921,93€
Dépenses : 25 000 + 3 921,93 (déficit reporté) = 28 921,93€

Election présidentielle 2022

Les dimanches 10 et 24 avril se sont déroulées les élections présidentielles françaises de 2022.

Le président sortant Emmanuel Macron a été réélu le soir du dimanche 24 avril 2022 avec 58,54% des voix, face à Marine Le Pen qui a obtenu 41,46% des votes.

Notre commune comptait, en avril, 230 électeurs inscrits sur la liste électorale. Lors de l'élection présidentielle du second tour, 199 votants ont participé, soit 86,52%.

Nous avons relevé un taux d'abstentions de 13,48%.

De plus, parmi les votants, 12,06 % des votes furent blancs ou nuls.

Malgré cela, le résultat final des votes dans notre commune fut serré :

M. Macron a obtenu 89 voix, soit 50,86%, Mme Le Pen 86 voix, soit 49,14%.

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune en tenant compte de la fusion des parts communale et départementale sur les taxes foncières des propriétés bâties :

Foncier bâti : 54,13% (taux communal 23,44% + taux départemental 30,69%)

Foncier non bâti : 123,97%.

Il a ensuite répondu favorablement aux demandes des associations verdunoises suivante:

Club des Aînés : 700 €

Comité des fêtes : 3 000 €

ACCA : 250 €

La pêche verdunoise : 250 €

Enfin, il a donné délégation au maire pour qu'il puisse, pendant la durée du mandat en cours, mettre à la location des pavillons et chalets du village de vacances dans la limite de 10 logements par convention et par preneur (jusqu'à présent, concernant les logements du village de vacances, le maire ne pouvait agir qu'après autorisation, au cas par cas, du conseil municipal).

Terrains de sport

Il est rappelé aux habitants de la commune que les terrains de tennis et de sport sont librement à leur disposition.

A chaque utilisateur de respecter les équipements

Action en faveur des déplacés ukrainiens

Depuis plusieurs mois, la population ukrainienne subit les bombardements russes et a été souvent contrainte à chercher refuge dans les autres pays européens.

Dans ce contexte particulier et compte tenu des demandes des autorités publiques françaises exprimées en matière d'hébergement, le Conseil Municipal a rapidement décidé de proposer la mise à la disposition gratuite du village de vacances (à l'exception des frais de fonctionnement).

Cette offre ayant été reçue très favorablement par la Préfecture, cette dernière a délégué une association humanitaire qui, après signature d'une convention avec la municipalité, a pris possession des logements et procédé à leur nettoyage.

Simultanément, les employés communaux, dont il faut souligner à cette occasion la grande disponibilité et le fort engagement, ont pallié aux quelques défaillances constatées dans ces locaux non habités depuis 3 ans.

Enfin, la salle polyvalente, qui est désormais souvent utilisée par les associations locales, a été mise aux normes de sécurité actuellement en vigueur.

Ce travail de remise en fonctionnement ne recevra pas le résultat attendu sur le plan humain, les autorités publiques nous ayant récemment annoncé qu'elles avaient trouvé d'autres possibilités d'hébergement pour les déplacés ukrainiens.

En revanche, il permettra de dégager de nouvelles ressources pour la commune ; ainsi, 6 logements sont actuellement en location par des professionnels en formation et il est par ailleurs envisagé de proposer les chalets à la location en juillet et août.



Nouveau réseau d'accès à Internet

Un autre sujet d'actualité pour la municipalité était d'accompagner le SYADEN (Syndicat audois d'énergies et du numérique) dans sa mission de développement du numérique, notamment par l'ouverture d'un nouveau réseau d'accès à Internet par voie hertzienne (THD radio). C'est désormais chose faite, après de longues péripéties liées notamment à la difficulté de trouver pour l'antenne un emplacement techniquement opportun et humainement accepté.

L'antenne est en cours d'installation ; la commercialisation des abonnements dont le prix est équivalent aux abonnements ADSL et qui pourront être contractés auprès de l'un des trois opérateurs Internet désignés (Apinet, Alsatis Télécom et Nordnet) interviendra très prochainement.

Les informations nécessaires sont données sur le site syaden-thradio.fr et seront relayées ultérieurement par ce canal.

Piscine municipale 2022

Cette année, la piscine ouvrira ses portes du 1^{er} juillet au 31 août 2022, du mardi au dimanche, de 14h à 19h, et sera fermée le lundi.

Nous aurons deux maîtres-nageurs, M. Baptiste LAFFONT et M. Serge BOROWSKI, tous deux habitués de la surveillance de nos bassins depuis plusieurs années.

Mlle Jordane BEGEAULT assurera la billetterie durant les deux mois.

Probablement pas de protocole sanitaire cette année.

Les tarifs restent inchangés :

Tickets A : 2.50 € le ticket (adultes + de 14 ans)

Tickets B : 1.50 € le ticket (enfants)

Tickets C : 2.00 € le ticket

(vendus par carnet de 10 tickets, soit 20.00 € le carnet -adultes)

Tickets D : 1.00 € le ticket

(vendus par carnet de 10 tickets, soit 10.00 € le carnet -enfants)



Débroussaillage: communiqué des services de l'état

Le département de l'Aude est particulièrement exposé au risque incendie de forêt. La situation s'aggrave depuis plusieurs années, sous l'effet conjugué de conditions météo défavorables (vent, sécheresse) et de l'augmentation des espaces naturels combustibles (friches). Les incendies de l'été 2021 ont démontré, dans l'Aude comme partout ailleurs, que le débroussaillage permet de protéger les habitations et leurs occupants, et facilite la lutte pour les services de secours.

Le débroussaillage est obligatoire dans et à moins de 200m d'un espace naturel combustible (forêt, garrigue, friche embroussaillée...), si le terrain est situé en zone urbaine (bâti ou non) ou s'il est bâti en zone non urbaine. Les travaux sont à la charge des propriétaires, et doivent être réalisés sur toute la parcelle urbaine et dans un rayon de 50 m autour du bâtiment (parcelle urbaine ou non). Ils doivent être effectués en priorité avant la période estivale (1er juin au 15 septembre), pour éviter de générer des départs de feux.

A l'issue des travaux, il est indispensable que les déchets verts puissent être évacués ou broyés avant la période à risque, les branchages fins et secs contribuant fortement à alimenter la puissance des fronts de feux et à augmenter la vitesse de propagation de ces derniers.

Ces déchets verts doivent prioritairement être portés en déchetterie. En cas d'absence de collecte ou de déchetterie dans un rayon de 10 Km, vous pouvez procéder au broyage sur place. Le règlement sanitaire départemental interdit en tout temps le brûlage à l'air libre des déchets verts. Des dérogations, ponctuelles, peuvent toutefois être accordées, dans le respect des prescriptions de l'arrêté 2013268-0005 du 7 octobre 2013. Les demandes doivent être adressées à la mairie.

Quelques rappels pour le bien vivre ensemble

Tondeuses à gazon, travaux de bricolage, etc...

Le Conseil National du Bruit a émis un avis favorable au bricolage, jardinage à l'aide d'outils, etc... en semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Nos amis les chiens

Merci aux propriétaires de chien(s) de faire en sorte que les aboiements intempestifs de leur(s) toutou(s) ne troublent pas la tranquillité publique de jour comme de nuit.



Comité des fêtes

La situation sanitaire a légèrement perturbé notre calendrier puisque la fête d'hiver a finalement été reportée au 9 avril. Cependant quel plaisir de vous retrouver pour cette soirée sur le thème créole.

La prochaine étape, c'est la fête de Verdun ! Cette année, elle aura lieu sur 3 jours, du **vendredi 22 juillet au dimanche 24 juillet**.

La traditionnelle distribution de madeleines dans le village de Verdun et son hameau de Jean Raymond se fera le **dimanche 17 juillet**. Nous comptons sur votre accueil. Si vous êtes tentés de participer à la fabrication des madeleines, leur préparation aura lieu le samedi 16 juillet. Le comité des fêtes vous fournira les ingrédients et la recette ; vous n'aurez plus qu'à mettre en œuvre vos talents en cuisine !

La fête commencera le vendredi 22 juillet avec le cassoulet qui sera servi en soirée ; pensez à réserver votre repas auprès du comité : **les places seront très limitées cette année**. Vous pouvez aussi joindre Magali GUIRAUD au 06.85.23.38.41 ou Gaëlle GUIRAUD au 06 77 77 32 93 en cas de besoin (inscription, renseignements...). Le prix du repas a été fixé à 18€ par adulte et 10€ par enfant (de 5 à 12 ans).

Nous finaliserons les inscriptions lors de notre passage le 17 juillet. Merci de joindre votre règlement au coupon en bas de la page.

Pensez à apporter vos couverts le soir même !

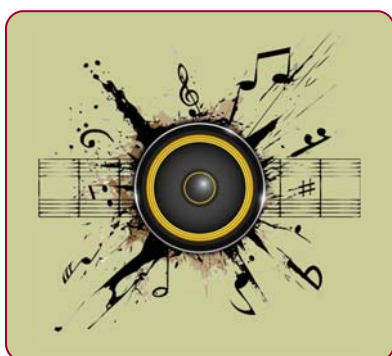
Vous pourrez ensuite vous endiabler sur la piste de danse avec R'n'J Music Show.

Samedi 23 juillet, nous vous proposons un apéritif et des grillades en toute convivialité.

La traditionnelle retraite aux flambeaux est programmée à 22h00 ; puis nous vous retrouverons sur la piste de danse en compagnie de V2R.

Pour la journée du dimanche, nous serons accompagnés par l'Orchestre de Michel que vous avez tant apprécié l'année dernière et nous vous proposons une auberge espagnole, un repas de partage.

Nous aurons besoin de volontaires dès le samedi 16 juillet pour monter le podium et mettre en place la fête. Puis le samedi 23 juillet pour ranger le cassoulet et à la fin des festivités. N'hésitez pas à nous rejoindre. Vous pouvez nous contacter par mail comite.fetes.verdun.lauragais@gmail.com



Coupon Cassoulet

ATTENTION : N'OUBLIEZ PAS VOS COUVERTS !
Réservation jusqu'au dimanche 17 juillet

Nom et Prénom	Adultes 18€	Enfants 10€ (5 à 12 ans)	Enfants (moins de 5 ans) gratuit	Total	Règlement Chèque ou Espèces
x 18€x 10€	€	



Domaine de Gaillac dans l'Aveyron



Assemblée Générale 2022



La confection des oreillettes

Club des Aînés Verdunois

L'année 2022 enfin s'annonce bien meilleure pour notre association. Les contraintes liées à l'épidémie sont levées, et c'est avec grand plaisir que le club a repris des activités normales. L'Assemblée Générale ne put être réalisée malheureusement qu'en mars, mais fut une réussite, d'une part par le nombre de participants venus très nombreux, mais aussi par la présence de nos deux conseillers départementaux venus assister à ces instances incontournables de début d'année. Le club compte désormais 82 adhérents, un nouveau record qui nous réjouit, mais qui nous oblige à réaliser un programme d'activités adapté. Après l'AG, l'après midi oreillette/loto n'a pas connu le succès habituel. Heureusement la vente des oreillettes et de nombreux dons ont permis d'équilibrer les dépenses liées au loto. Au mois de mai, deux voyages étaient au programme, l'un à Rosas sur 3 jours (9 participants) et l'autre d'une journée dans l'Aveyron (34 participants). Dommage pour les absents car dans les deux cas, ces deux sorties furent bien agréables, notamment pour l'Espagne (super qualité / prix). Notre prochaine rencontre c'est pour ce jeudi 16 juin avec le repas des « vacances », repas à l'identique du repas de fin d'année 2021 annulé. Déjà de très nombreux inscrits et qui promet une superbe journée dans la salle du village de vacances pour une fois grandes fenêtres ouvertes, et terrasse accessible. Si ces premiers mots sont plutôt réjouissants, une bien mauvaise nouvelle nous rendu très tristes et même affectés, avec le décès de notre Lucette Guiraud. Lucette a beaucoup donné pour notre club. Sa présence, son sourire, sa bonne humeur permanente nous réconfortait. Nous ne sommes pas prêts d'oublier cette grande dame!

Bonnes vacances et rendez-vous en septembre pour poursuivre les activités du deuxième semestre : (Grillades à Jean Raymond, cabaret....)

Le président des Aînés Verdunois : Gérard GUIRAUD



Rosas

Concours de belote 2021/2022

Encore une superbe saison belote tous les 15 jours dans notre village ! Après avoir délocalisé les concours à la salle des fêtes du village de vacances ou nous étions super bien, l'actualité a voulu que l'on termine dans la salle des fêtes du village. Une superbe finale avec une paella au repas et toujours de nombreux lots. Fait exceptionnel cette année, c'est en moyenne, 25 à 30 équipes qui participaient tous les 15 jours aux concours. Du jamais vu à Verdun...et le tout dans une très bonne ambiance.

Gérard GUIRAUD





Téléthon 2022

Le Téléthon 2021 a connu un grand succès puisque le montant récolté de 11205 Euros par nos villages ruraux a placé notre groupement de village en tête de l'ensemble des organisateurs d'animations du téléthon dans l'Aude (Nord). Les Verdunois ont largement contribué à ces résultats et je les en remercie.

Pour 2022 le Téléthon sera toujours présent dans nos villages. Pour ma part c'est ma dernière année comme coordonnateur des 9 villages. Une future remplaçante est annoncée avec qui nous travaillerons en binôme en 2022. Pour Verdun nous reprendrons vraisemblablement les activités de 2021. Je compte sur vous pour venir compléter l'équipe, notamment celle du vide grenier (Jessy, Nadège, Lydia....).

Pour 2022 le thème du Téléthon sera « colore ton téléthon » !

Nous avons donc décidé de lancer via l'ensemble des écoles de nos villages un concours de dessin et peintures sur ce thème. Tous les dessins seraient exposés ensuite sur une journée, dans un village afin de procéder à un classement et une vente en direct. (affaire à suivre...)

Gérard GUIRAUD coordonnateur Téléthon sur la commune.



La pêche Verdunoise

Depuis sa reprise, l'association « la pêche verdunoise » a essayé, par du nettoyage, des jetés de truites, et l'organisation d'une journée animation jeunes à venir, à ce que de nombreux pêcheurs reprennent plaisir à côtoyer les bords du Tenten et de l'Aigubelle. Nous demandons à tous les Verdunois de passer par l'association pour obtenir leur carte de pêche, car c'est grâce à cela que nous pouvons être reconnu, et que nous pouvons de ce fait obtenir certains avantages.

Animation pêche Jeunes

(De 3 à 12 ans)

Samedi 16 juillet 2022 de 9H30 à 15H30

L'association « la pêche Verdunoise » organise une animation pêche pour les jeunes au bord du Tenten (route des trois moulins, face au cimetière vieux).



Programme de la journée :

Accueil des enfants accompagnés d'un adulte à 9H00.
 Collation de bienvenue offerte (café, boissons...)
 Début du parcours avec une affectation d'emplacement à tenir au moins une $\frac{1}{2}$ heure, libre passé ce temps là.
 Prise maximum de truites conforme au règlement du guide de pêche 2022.
 5 Truites maximum entre 9h30 et 11h30.
 12H00 remise de cadeaux et grillade, gratuite pour les participants, et 5 € pour les accompagnateurs.
 Après midi libre sous la responsabilité d'un adulte.

Conditions de participation:

Avoir au moins 3 ans et moins de 12.
 Posséder l'adhésion à l'association « La pêche Verdunoise » (3 Euros).
 Ceux qui ne l'auront pas pourront la prendre le jour même.
 Posséder la carte de pêche de l'Aude. Ceux qui ne l'auront pas pourront la prendre le jour même (gratuite).
 Etre accompagné obligatoirement d'un adulte.

Inscriptions:

Inscriptions obligatoire avant le mercredi 3 juillet :
 - Régis Tardieu (Président) au 06 16 36 06 25
 - Gérard Guiraud (Secrétaire) au 06 76 00 11 40.

L'association se réserve le droit d'annuler cette manifestation pour un manque d'eau dans la rivière ou pour risque d'orage ou intempéries.

L'association la Pêche Verdunoise

La Pêche Verdunoise
 Mairie
 Route de Castelnaudary
 11400 VERDUN en
 LAURAGAIS